

3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Le Roy, Susan
Gestion de capital Assante Ltée

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

CPA Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 200 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CPA Holdings Corporation en faveur de CPA Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CPA Holdings Corporation renonce à concourir est de 200 000 \$.

Lighthouse Private Client Corporation

Approbation de la réduction d'un emprunt de 50 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Whippoorwill Holdings Limited en faveur de Lighthouse Private Client Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Whippoorwill Holdings Limited renonce à concourir est de 850 000 \$.

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 200 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 531 000 000 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.